

Le présent document est une synthèse des discussions qui ont eu lieu lors de la demi-journée PAC plus (Plan d'action cantonal alcool plus) le 6 juin 2012 à Lausanne, réalisée sur mandat de la Régie fédérale des alcools (RFA), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL).

Il reprend les principaux points clés abordés lors de cet après-midi d'échanges et comprend, en annexe, un complément aux présentations données.

Points principaux

1) Identification d'un problème commun et divergence des solutions

- Tous les intervenants reconnaissent l'existence d'un problème, mais les réponses à apporter varient sensiblement d'un domaine à l'autre.
- Pour les uns, des mesures structurelles¹ sont indispensables ; pour les autres, les aspects sécuritaires doivent être renforcés, sans oublier la prévention.
- Un lien existe entre alcool et violence, mais celui-ci est plus complexe qu'il n'y paraît. L'alcool ne peut expliquer à lui seul les comportements violents. Interdire la vente d'alcool ne peut donc pas résoudre tous les problèmes de violence.

2) Le stade : public, consommation et violence

- Le public qui fréquente les stades n'est pas homogène. Il existe « des » publics et celui posant le plus de problèmes n'est pas forcément le plus alcoolisé. Les hooligans, par exemple, cherchent avant tout à provoquer le camp adverse, à « casser ». La consommation d'alcool n'est donc pas leur motif premier. Pour les fans de foot, par contre, l'aspect festif est très important et la consommation d'alcool fait partie intégrante du rite de rassemblement. La rencontre de ces 2 publics peut être source de violence.
- Il arrive que seul un petit groupe recherche absolument la confrontation avec l'autre camp. Celle-ci se fait avec ou sans alcool. Deux types de réglementation sont possibles : celles qui touchent l'ensemble des spectateurs et celles qui concernent les groupes perturbateurs uniquement.
- D'un point de vue sociologique, le stade se conçoit comme une entité ayant son propre équilibre. Modifier un élément revient à en modifier l'équilibre.
- En offrant davantage de confort et de zones VIP, on réduit les problèmes. En augmentant le prix des billets, on assiste ainsi à une « élitisation » des stades. Le public initial ne se reconnaît plus forcément dans cette nouvelle identité du stade (ou en est tout simplement écarté pour des raisons financières) et préfère recréer un espace festif à l'extérieur du stade. L'introduction de mesures structurelles dans les stades doit prendre en compte cet aspect de la problématique.

¹ Les mesures structurelles sont des mesures juridiques et légales. Leur renforcement comme, par exemple, l'interdiction de la vente d'alcool dans les stades, a pour objectif de réduire l'accessibilité et la consommation d'alcool.

3) Le problème plus large de l'alcool pendant la vie nocturne

- Lors de matchs, les alentours du stade créent tout autant, voire plus de problèmes que le stade en lui-même. Interdire l'alcool dans l'enceinte du stade pourrait accentuer cette tendance, en reportant la consommation ailleurs (gare, buvettes hors stades) et en amont (consommation avant le match).
- La consommation d'alcool, la nuit, dans l'espace public est un problème majeur. Avec ou sans match, les forces de l'ordre, les assistants sociaux et les médecins sont confrontés en permanence à cette réalité. Prendre des mesures dans les stades devrait donc s'inscrire dans une perspective sanitaire et sécuritaire globale.
- La réglementation de la vente d'alcool doit être renforcée dans les villes, notamment à proximité des stades et sur le trajet des supporters.
- La consommation d'alcool renvoie à des notions culturelles évoluant lentement et ne pouvant être modifiées par une simple législation. L'effet intégrateur des moments qui encadrent et ponctuent le match ne suffit pas forcément pour que ces moments se déroulent sans alcool.

4) Le concordat « Hooligans »

- La modification récente du concordat – 2 février 2012 – par la CCDJP² présente un renforcement des mesures structurelles et prévoit un système d'autorisations (obligatoires ou facultatives selon les cas) pour les matchs (cf. art. 3a, nouveau, du concordat). Les autorités en fixent les *conditions et les charges*. Ces exigences peuvent aller très loin (mesures techniques, architecturales, obligation pour les organisateurs de mieux contrôler l'entrée dans les stades, ...).
- Le concordat existe, mais il existe aussi dans les cantons (par ex. à Fribourg) des législations sur les établissements publics régissant la vente d'alcool, par exemple dans les buvettes de stades. Le concordat a mis sur pied, dès le début, des mesures préventives de police (interdiction de périmètres, obligation de se présenter à la police et garde à vue), mais n'a prévu qu'une simple recommandation, pour les organisateurs de manifestations, de prononcer des interdictions de stades.
- Concernant l'alcool, le concordat « initial » n'a rien prévu de spécial, mais sa modification de février 2012 a clairement prévu, toujours à l'article 3a (nouveau), que des conditions (restrictions) pourraient aussi être prévues par les autorités compétentes, par exemple pour ce qui concerne la vente de boissons alcoolisées. Cela dit, des cantons peuvent aller plus loin et pourraient très bien prévoir, dans l'autorisation, l'interdiction de consommer de l'alcool pendant le match ; en restreindre la consommation lors de matchs à risques ou, encore, interdire l'entrée des stades à des personnes prises de boissons.
- Les conditions et charges qui seront fixées pour les autorisations de match devraient, dans l'idéal, être harmonisées au niveau suisse, le cas échéant romand. Des réflexions sont en cours au niveau de la CCDJP (Groupe de coordination « violence dans le contexte de manifestations sportives ») et de la CLDJP (Conférence des commandants des polices de Suisse romande), afin d'aboutir à des recommandations. Ces recommandations – qui ne sont pas des directives concordataires obligatoires - seront envoyées aux cantons apparemment dès la fin 2012. Une possibilité sera ainsi offerte, dans ce cadre, de préciser davantage les points liés à l'alcool.

5) Sponsoring, accessibilité et clubs sportifs

- Si dans la majorité des pays qui organisent des championnats européens de foot, la vente d'alcool est interdite dans les stades, force est de constater que tous ces événements sont sponsorisés par des alcooliers. Cette inadéquation entre le message véhiculé par la source de

² Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

financement et la non-vente d'alcool n'est pas acceptable pour nombre de milieux, dont certains milieux sportifs.

- La vente d'alcool lors de matchs pose des problèmes particuliers, qui rendent difficile le respect de la législation (âge, personne déjà alcoolisée) et notamment du fait des conditions cadres (temps réduits pendant les pauses, effets de groupe, personnel bénévole pas forcément formé). Une politique active des clubs, notamment en matière de formation, est nécessaire.
- La Suisse n'interdit pas la vente d'alcool dans les stades, mais l'on constate déjà un phénomène de consommation « hors stade ». Sur les 5 pays qui organisent les plus grands championnats européens, 4 interdisent la vente d'alcool dans les stades. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure une interdiction de vente d'alcool aurait, en Suisse, un effet de levier sur la consommation « hors stade ».
- Une réalité dont il faut tenir compte : les petits clubs manquent de moyens et comptent sur les recettes des buvettes et sur le sponsoring pour financer leurs manifestations.
- Le fonctionnement des petites structures sportives est possible, en grande partie, grâce au bénévolat. Dans ces conditions, il est parfois difficile de soumettre, en supplément, aux volontaires des formations spécifiques (sensibilisation des équipes de bars par exemple).

6) Le rôle des infrastructures

- Plus l'infrastructure du stade est bonne, moins les infractions à l'âge posent problème (cf. résultats des achats tests³). Selon les clubs, la masse de gens ne devrait pas être un prétexte à ne pas vendre de l'alcool, c'est au niveau des infrastructures qu'il faut agir (facilité d'action des forces de l'ordre et efficacité rendues possibles par des infrastructures adaptées, notamment lors de l'entrée des participants).
- Le moyen de transport qui achemine les supporters au stade est tout aussi important. Lors de déplacements en train, les spectateurs arrivent en masse et tous en même temps, alors que s'ils arrivent en bus, les groupes sont plus petits, affluent par vagues et sur des places définies par la police.

7) Les pistes à considérer

- Complémentarité des mesures structurelles et comportementales, des aspects sécuritaires et sanitaires,
- Concertations et réflexions au niveau local, en plus des mesures cantonales et nationales,
- L'OMS préconisant de soutenir l'engagement dans la prévention des organisateurs de manifestations, des sportifs et des clubs sportifs, les associations responsables de la prévention alcool et tabac (respectivement la FEGPA et l'APRET) et subventionnées par l'Etat de Genève, sont autorisées à leur apporter un soutien financier (avec limite maximale). En contrepartie de ce sponsoring, les bénéficiaires font apparaître des messages de prévention sur leurs supports de communication et renoncent à la promotion de boissons alcoolisées et de produits du tabac.
- Intervention auprès des cantons et/ou des organes concordataires rédigeant les recommandations dans le cadre de l'application de l'article 3a (nouveau) du concordat.
- Développement de mesures ciblées aux groupes minoritaires posant problème, afin de ne pas sanctionner l'ensemble des spectateurs,
- Combattre l'impunité régnant dans le domaine des infractions commises pendant les matchs,
- Améliorations des structures des stades et adaptation du transport des supporters aux besoins des forces de l'ordre,

³ Les achats tests sont des achats de boissons alcoolisées que des adolescents effectuent ou tentent d'effectuer sur mandat d'organismes privés ou d'autorités publiques alors que ces boissons ne devraient pas leur être remises en raison des limites d'âge prescrites dans la loi.

- Sensibilisation des clubs aux problématiques alcool via des concepts de fancoaching, des ambassadeurs cantonaux Cool&Clean, des formations spécifiques aux équipes de bars, des campagnes de prévention misant sur l'exemplarité, etc.
- Sensibilisation de la direction des fédérations sportives (notamment le football) sur les dégâts occasionnés par la trop forte association du sport et de l'alcool (ex : l'équipe suisse de football – la Nati).

ANNEXE :

Partie I : Présentations

M. Thomas Gentil, collaborateur scientifique et représentant des mandants (OFSP) – Présentation de la politique fédérale en matière d'alcool

PNA : vision, champs d'activité, renouvellement jusqu'en 2016

Champs d'activité en lien avec cette journée: « collaboration avec les cantons », qui comprend :

- monitoring : carte interactive et bases légales
- revue de presse alcool
- journées PAC et PAC plus

Actualité du thème

- annonce de la levée de l'interdiction de vente d'alcool dans les stades au Brésil en 2014
- chiffres mettant en avant le lien entre alcool et violence

Mesures concrètes de la Confédération

- Cool&Clean, OFSPO, SwissOlympic
- Achats tests de la RFA
- Concordat contre la violence lors des manifestations sportives de la CCDJP (cf : présentation M. Rey)
- Mesures structurelles et de régulation (cf : présentation M. Bornet)

Conclusion : entente sur le fait qu'un problème existe, mais différends sur les réponses à apporter (mesures structurelles ou non : partie intégrante du débat de ce jour).

Mme Tania Larequi, cheffe de projet au Service de la santé publique (Département de la santé et de l'action sociale, Vaud) – Mesures structurelles en Suisse et en Europe : accessibilité et sponsoring de l'alcool dans les stades

Le débat actuel : Comment gérer les manifestations et la vie nocturne plus généralement ?

Points relevés :

- Accessibilité : sur les 5 pays qui organisent des championnats européens, 4 interdisent la vente d'alcool dans les stades (seule l'Allemagne le permet). Position actuelle de la Suisse plutôt libérale donc.
- Sponsoring : à l'inverse, tous ces championnats européens sont sponsorisés par des alcooliers.
- Inadéquation entre le message véhiculé par la source de financement et la non-vente d'alcool.
- Complémentarité des aspects sécuritaires et sanitaires : lien alcool/violence est réel, l'aspect sécuritaire est donc primordial, mais interdire l'alcool ne va pas régler tous les problèmes. La place de la prévention doit être maintenue. En outre, des réflexions locales doivent être menées en plus des mesures cantonales et nationales.

Conclusion : la Suisse a l'un des régimes les plus libéraux en matière d'alcool dans les stades. Au vu des problèmes constatés sur le terrain, la question de la limite de l'autorégulation se pose. Si rien ne bouge, on peut craindre l'imposition de mesures par le haut.

M. Benoît Rey, conseiller juridique (Direction de la sécurité et de la justice, Fribourg) – Concordat intercantonal « Hooligans » de la CCDJP

Points relevés :

- Texte de base qui va régir les problèmes constatés dans les stades : concordat intercantonal (≠ loi fédérale).

- Il comprend des mesures préventives et répressives (sur les comportements violents : par exemple les explosifs, mais également sur des actes moins conséquents tels qu'une gifle).
- Au niveau des mesures préventives relatives aux supporters violents, on commence par une interdiction de périmètre et, en dernier lieu, c'est la garde à vue (« critère de la proportionnalité »).
- Le concordat établit un recensement des comportements violents (« Banque de données HOOGAN »).
- Le concordat de base a été modifié le 2 février 2012, afin qu'il soit renforcé. Les cantons examinent actuellement s'ils veulent ou non adhérer aux modifications. Le dispositif préventif a été renforcé ; par exemple, les petites agressions et les dommages à la propriété effectués dans le cadre d'attroupements devront entraîner l'obligation de se présenter à la police. Les interdictions de stade sont aussi plus sévères, mais cela restera des recommandations. Par ailleurs, les fouilles des spectateurs seront plus « cadrées ».
- Les matchs visés par le nouveau système d'autorisations sont : la Super League Foot, la National League hockey et autres matchs à risques.
- Très axée sur l'aspect sécuritaire, la modification du concordat « Hooligans » évoque aussi les mesures de prévention alcool. Cette problématique sera abordée dans le cadre des recommandations que la CCDJP, Groupe de coordination violence dans le contexte de manifestations sportives, et la CLDJP (Conférence des commandants des polices de Suisse romande) feront aux cantons.
- Opportunité : il existe de nombreuses incertitudes sur les mesures qui seront réellement recommandées, mais tout ce qui touche à l'alcool se trouvera dans ces recommandations.
- Précision au niveau de la nature juridique des stades : il s'agit d'un lieu privé ouvert au public, en général payant, et celui-ci n'est donc pas soumis à des réglementations cantonales particulières.

Remarques du public :

- Les frais de police supplémentaires seront-ils de la responsabilité des clubs ? Réponse : coût global estimé pour les pouvoirs publics (police) en Suisse = 25 mio par année. Rien n'est prévu dans le concordat à ce propos. Neuchâtel est un canton précurseur, car 80% des frais sont à la charge des organisateurs.
- M. Rey soutient, d'un point de vue juridique, que l'organisateur est un perturbateur d'ordre, de par la situation qu'il crée. Perturbateur par situation, il doit supporter la part des frais de police qui dépasse l'engagement ordinaire des forces de l'ordre.

M. Roger Besson, doctorant et collaborateur scientifique (Centre International d'Etudes du Sport) – Enjeux sociaux de la sécurisation du spectacle sportif : le stade comme lieu d'intégration

- Le stade dispose d'un potentiel « d'intégration sociale » certain. Ici, c'est l'aspect relationnel qui est au centre, un aspect pas forcément pris en compte dans les mesures structurelles :
 - « Elitisation » des stades (augmentation des prix des billets, élargissement des zones de confort et VIP),
 - L'alcool comme facteur de « sociabilisation ».
- Le stade est un des seuls lieux où toutes les classes sociales peuvent se rencontrer. Cependant, cette réalité tend à s'estomper, ce qui pourrait créer des problèmes ailleurs.
- Changer un élément peut modifier fortement l'équilibre de ce lieu de rencontre. Risque d'isoler certains groupes dans des zones « hors stade », en préambule du match, dans les QG des supporters par exemple.
- Perception du public : aseptisation de la société.
- Stade comme reflet de la société.

Remarques du public :

- L'effet intégrateur des moments « pré-match » n'est-il pas possible sans alcool ? Réponse : oui, mais les notions culturelles sont fortement ancrées, c'est un fait dont il faut tenir compte et qui ne change pas par une simple législation.
- Le postulat présenté ici consiste à dire que si l'on introduit des mesures structurelles, il y a risque de consommations abusives avant le match. Or, c'est déjà le cas, alors que la Suisse est plutôt libérale en la matière puisqu'elle n'interdit pas encore la vente d'alcool dans les stades.
- Les spectateurs ne recherchent-ils pas tout simplement à se confronter à l'autre camp, avec ou sans alcool ? Et à cause de ce petit groupe, c'est tout le monde qui en pâtit.

Jean-Marie Bornet, chef de la prévention et de l'information (Police cantonale valaisanne) – Mesures de sécurité dans les manifestations sportives

- Pour se rendre au stade, il faut avoir une « identification commune ». Les hooligans ne partagent rien de la culture du sport. Les publics dans les stades n'ont donc rien de commun avec les hooligans. Au niveau de la sécurité, il faut se focaliser sur les « casseurs » en les faisant comparaître immédiatement.
- Les effectifs de police ont explosé (150 personnes en lieu et place de 10 il y a quelques années). Les risques ont également augmenté. Mais en Valais, il n'a pas fallu attendre le concordat « Hooligans » pour mettre en place des mesures.
- Remarque concernant la mesure « interdiction de stade » du concordat : en interdisant de stade les éléments perturbateurs, on déplace le problème ailleurs (dans la cantine avec télé à l'extérieur du stade par exemple) que la police devra aussi gérer.
- Pour J.-M. Bornet, le concordat est simplement le signe que les politiques s'intéressent à la question, mais les problèmes ont déjà été identifiés il y a longtemps par la police. Le problème principal n'est pas l'alcool dans les stades, mais la gestion aux alentours des stades et dans les gares (alcool stocké dans les consignes par exemple).
- L'alcool (dans les stades) est un élément parmi d'autres. Les sources de violence sont bien plus larges (engins pyrotechniques, armes, etc.).
- L'espace public devient un espace de « non-droit » où les policiers n'ont que peu de marge d'action. Les personnes violentes jouent sur la masse, car elles savent qu'ainsi, elles ne pourront pas être appréhendées. Si quelque chose doit être fait, c'est d'instiguer des sanctions à la hauteur des actes de violence.
- Les véritables hooligans ne sont pas forcément sous l'emprise de l'alcool, car leur but est de « casser » et pour cela, il leur faut être en forme. En revanche, les passionnés de foot aiment fêter ensemble. C'est la rencontre de ces 2 groupes qui pose problème : d'un côté, des fans de foot avinés et, de l'autre, des hooligans qui cherchent à provoquer.
- Il ne faut pas interdire pour interdire, il faut interdire par nécessité.
- Actuellement, pas de problèmes de réactions de la part des organisateurs en ce qui concerne les mesures à appliquer.
- La prévention devrait être la priorité nationale et non pas le « tout sécurité ».

M. Philipp Kneubuehler, directeur (Servette FC) – Mesures de régulation dans les clubs

- Les clubs sont responsables de la sécurité dans les stades. La police n'intervient sur le domaine public et dans les stades qu'à titre subsidiaire (intervention de la BRIC - brigade de recherche et d'ilotage communautaire de la gendarmerie genevoise).
- Certains aspects du concordat sont difficilement applicables, car beaucoup trop de monde afflue en même temps.
- Responsabilité de « l'Académie » (de 8 à 21 ans), transmission de valeurs éducatives : respect, fair-play, vrai comportement.
- Le staff sécurité est appuyé par la direction : ils ont la même manière de travailler.

- Constat pour avoir travaillé dans les deux milieux : le foot génère plus de tensions que le hockey.
- Ce n'est pas aux organisateurs de manifestations de faire la police. Mais le but est bien entendu de collaborer un maximum. En tant qu'organisateur, constat que ce sont des petits groupes qui posent problèmes. Il faut donc trouver des solutions avec la police et ne pas punir tout le monde.
- De plus, il y a risque que des personnes arrivent très avinées et en masse au dernier moment, ce qui pourrait être pire pour la sécurité.

Remarques du public :

- Qu'est-ce qui est fait pour la formation des vendeurs dans les buvettes ? Réponse : on transmet le message de s'adapter à chaque situation (car en interdisant ou en fixant un nombre de verres maximum, on risque d'avoir des personnes avinées qui créent des bagarres). Pas de formation particulière par contre, mais prise de conscience qu'il faudrait probablement en faire plus. Des dispositions sont d'ailleurs en train d'être prises (service, accès au stade, fouilles).
- Sécurité oui, mais quelle position en ce qui concerne la santé publique ? Réponse : pas assez d'argent pour renoncer à du sponsoring type « alcooliers ou cigarettiers ».

David Zimmermann, directeur (Socialutions) – Représentant de fancoaching

- Le travail en collaboration avec les supporters n'est pas encore un concept présent en Romandie.
- Il n'existe pas un supporter type, donc il ne faut pas attendre une mesure type. Les mesures isolées ne fonctionnent d'ailleurs jamais bien.
- Une différence de traitement entre les secteurs (supporters traditionnels vs zone VIP) est impossible à faire passer.
- Le match n'est pas un temps isolé. Il s'insère dans toute une dynamique étalée sur la journée (et la nuit), à laquelle il faut aussi s'intéresser.
- L'arme du fancoaching ? L'aspect relationnel avec les supporters : rôle des animateurs socioculturels et des pairs (en faisant participer les jeunes par exemple).
- Chose intéressante à relever : une enquête a montré que les jeunes ont envie d'agir dans la prévention (par exemple : participation à la création de concepts de mesures de protection de la jeunesse), mais ils attendent du monde adulte un rôle dans la répression et le contrôle (achats tests et respect des lois).
- Exemple de fancoaching : idée de faire des transports pour les moins de 16 ans (Ragazzi Lucerna), tournoi de babyfoot pour supporters avec lunettes alcool, bière légère à Bâle, vente de boissons alcoolisées uniquement à la première mi-temps.

Partie II : Débat

Participants: M. R. Berger (directeur, Gottéron Hockey Club), M. J.-M. Bornet (chef de la prévention et de l'information, Police cantonale valaisanne), M. D. Rodrick (responsable de la prévention des addictions au sein des entreprises, Addiction Suisse), Mme C. Simon (porte-parole Cool&Clean), M. M. Vuilleumier (directeur de la sécurité publique et des sports, Ville de Lausanne), M. D. Blanc (président central, Association cantonale vaudoise de football)

Modération : M. J.-B. Flamand (journaliste sportif RTS)

M. Berger, du Gottéron Hockey Club, évoque le département gastronomie de son club et précise que le 100% du bénéfice du département est réinjecté dans la prévention et la formation. En outre, la RFA effectue des achats tests et les résultats sont meilleurs que la moyenne suisse (les infractions lors d'achats tests sont de 22.8% pour son organisation, alors que la moyenne suisse se situe aux

alentours de 28%). Plus l'infrastructure du stade est bonne, moins les infractions à l'âge posent problème. La masse de gens ne doit pas être un prétexte à ne pas vendre de l'alcool, c'est au niveau des infrastructures qu'il faut agir.

M. Bornet précise que ce ne sont pas les personnes les plus alcoolisées qui génèrent le plus de problèmes.

M. Vuilleumier met le doigt sur le dilemme de l'alcool dans le sport. D'un côté, l'alcool génère des rentrées d'argent et permet une rencontre sociale, mais de l'autre, il peut créer des débordements. Il faut trouver des mesures concrètes, comme la bière légère, en partenariat avec les clubs. La masse de gens à gérer est un problème majeur. Il faut que les pouvoirs publics mettent à disposition des services d'ordre plus conséquents ou adaptent les structures.

M. Flamand: (1) N'y a-t-il pas un souci que tout repose sur la vente d'alcool pour les petits clubs ? (2) L'alcool fait partie de notre culture, ne faut-il alors pas se concentrer sur les abus ? (3) A un niveau local, le sport et par exemple le football, pose-t-il vraiment des problèmes ?

Point de vue d'Addiction Suisse (M. Rodrick) : A entendre, il n'y a pas de problème avec l'alcool. Interdire pour interdire ne sert à rien, mais il faut reconnaître qu'il y a problème et, pour le régler, il faut que les acteurs se concertent et en parlent ensemble.

M. Bornet : Le problème d'alcool pendant la vie nocturne est une réalité, mais celui-ci ne se limite pas aux matchs sportifs. S'il n'y a pas davantage de problèmes qu'ailleurs, il ne faut pas prendre des mesures spécifiques. Mieux vaut se concentrer sur l'application des lois actuelles.

M. Flamand: Le hooliganisme est toutefois une réalité et l'alcool est une composante.

M. Berger réagit en disant que le problème c'est l'impunité. Parfois les policiers n'ont tout simplement pas les moyens pour appliquer des règlements (par manque de place, par exemple, les hooligans sont « remis » dans le train au lieu d'être poursuivis).

M. Flamand: Est-ce que les clubs (Gottéron dans ce cas) abordent les questions d'alcool et de vente ?

Réponse de M. Berger : Oui, mais la conclusion à laquelle ceux-ci arrivent est que le risque de violence est plus accru lors d'une consommation extérieure au stade. De plus, refuser la vente à l'intérieur (à partir d'un certain nombre de verres) peut déclencher des bagarres.

M. Vuilleumier admet que le problème n°1 sur Lausanne, pour la vie nocturne et pour la santé publique, c'est bien l'alcool, mais que dans les matchs, ce n'est pas forcément la priorité.

Mme Simon précise que l'accueil de Cool&Clean est meilleur qu'il y a quelques années. Notamment parce que le 4^e engagement a disparu (désormais, ce n'est plus une interdiction, mais une modération de la consommation d'alcool qui est demandée). Il y a toujours une certaine réticence toutefois.

Selon M. Blanc, de l'ACVF, l'alcool n'est pas le problème prioritaire, mais il y a une volonté au sein des clubs d'inviter des gens de la prévention (Cool&Clean notamment). L'approche devrait cependant être générale. L'ACVF compte 143 clubs, ce qui représente plus de 1200 équipes. Y inviter des représentants de la prévention revient à toucher un large public.

Pour M. Berger, un bon moyen de sensibilisation consiste à travailler avec les juniors. Ce travail peut passer par des actions de communication. L'impact est d'autant meilleur qu'il s'agit d'un joueur admiré ou de son entraîneur direct (exemplarité). M. Berger précise que, dans ce domaine, il convient toutefois de ne pas basculer dans la vie privée des gens. Un entraîneur ne boira pas en présence de jeunes de moins de 16 ans, mais il peut le faire dans un autre cadre.

M. Flamand rebondit sur la notion d'exemplarité et demande aux invités si celle-ci ne s'étend pas à l'ensemble de la société ? M. Rodrick, d'Addiction Suisse, répond que pour ramener la famille au stade, il serait intéressant de créer un espace convivial adapté à tous les âges.

Pour M. Bornet de la police valaisanne, problèmes de fin de soirée et gestion des stades sont 2 choses différentes. Il n'y a pas lieu pour l'instant de se focaliser spécifiquement sur les stades. Pour ceux-ci, il convient d'aller au contact des gens, avec des mesures préventives en amont et des sanctions réelles en aval.

Le journaliste demande alors pourquoi, au niveau politique, il n'y a pas cette volonté ?

La réponse de M. Vuilleumier consiste en un code pénal pas assez dissuasif. Il ajoute toutefois qu'il ne faut pas non plus que la répression crée davantage de problèmes (exemple des représailles après coup). Pour M. Vuilleumier, les ambassadeurs cantonaux de Cool&Clean ont un rôle à jouer en tant que relais auprès des clubs.

La salle réagit avec une remarque sur l'incohérence des clubs à vouloir sensibiliser d'un côté, tout en étant sponsorisés par des alcooliers de l'autre. Sur Vaud par exemple, 50% des jeunes fréquentent un club de sport, il y a donc un véritable rôle d'exemplarité à jouer.

Réaction de M. Bornet au sujet de l'exemplarité auprès des jeunes. Des efforts sont faits actuellement. Pour le Valais, il existe le label Fiesta notamment. Mais il faut faire attention à ne pas tomber dans l'autre excès non plus, car on risque d'avoir des problèmes que l'on ne sous-estimait pas. De plus, il conviendrait tout d'abord de faire respecter les législations en vigueur.

M. Rodrick évoque la problématique plus générale des bitures de fin de semaine et se pose la question de la responsabilité des organisateurs en cas de problèmes graves à l'intérieur du stade.

Pour M. Vuilleumier, si le stade est aux normes, les organisateurs ne pourraient pas être poursuivis.

Pour M. Bornet, en cas d'accident grave, il se pourrait que les responsabilités soient partagées avec l'organisateur. La réponse d'un point de vue juridique, apportée par M. Rey, consiste à dire que tout dépend de l'endroit où se passe le problème : s'il s'agit d'un cas pendant le transport des spectateurs, c'est du domaine public. Par contre, dans l'enceinte du stade, la responsabilité revient à l'organisateur.

Sur le sujet du transport des spectateurs également, M. Bornet insiste sur le problème de l'arrivée des supporters en train. Dans ce cas, les spectateurs arrivent en masse (grande foule qui arrive en même temps). En bus, cela pose moins de problèmes, car les groupes sont plus petits, arrivent par vagues régulières et sur des places convenues préalablement.

Pour terminer, une question du public est posée sur le sponsoring de la Nati par Carlsberg. Pour M. Blanc, c'est incompréhensible. Le rôle de santé publique n'est pas du tout rempli et même à l'interne, le sujet fait débat. Pour l'ACVF, il est clair que l'équipe suisse ne doit pas être associée à un brasseur.

JR/NA/JFS/GREA/26.10.12